

# Le chant du cygne de la Balade du Coq

L'association Loisirs nature, qui organisait la manifestation de VTT La Balade du Coq, va mettre fin à ses activités. Elle ne peut plus continuer sans subvention

Elle apparaît encore en bonne place dans l'annuaire des associations recensées sur le site de la ville de Cogolin. Pourtant, Loisirs nature vit ses dernières heures. A l'occasion de leur récente assemblée générale, le président Gérard Giuliano et son bureau ont décidé de mettre la clef sous la porte. Ils démissionneront collégialement en septembre, au cours d'une assemblée générale extraordinaire.

«Après seize années de vie associative, Loisirs Nature n'a plus de raison de poursuivre son activité, commente aujourd'hui le président. En effet, privés de toute subvention municipale depuis deux ans, nous avons tenté en septembre 2015, par le biais de "La Balade Loisirs Nature", de relancer notre principale motivation : "La Balade du Coq". »

## Entraînement ou balade

Cette manifestation VTT générait entre 500 et 700 participants chaque année, pendant seize ans. Elle se déroulait une semaine avant le Roc d'Azur et attirait aussi bien des vé-



La manifestation organisée par le bureau de Loisirs Nature attirait chaque année entre 500 et 700 participants. (DR)

tétistes soucieux de s'entraîner sur des parcours sportifs de 25 à 50 km, que des jeunes et moins jeunes de Cogolin et du Golfe de Saint-Tropez sur le parcours "famille" de 10 km. En septembre dernier, Loisirs Nature a souhaité organiser une nouvelle manifestation, intitulée "Balade Loisirs Nature". « Il s'agissait de deux parcours VTT et d'une tombola mais sans repas, faute d'aide financière. Si les sponsors habituels

nous ont soutenus, ainsi que le service des sports d'un point de vue logistique, la municipalité n'a pas donné de réponse ni de suite à notre demande de subvention faite en décembre 2015. »

Sans rancœur, mais en remerciant au passage « les adhérents qui ont fait vivre cette association depuis 16 ans ainsi que tous les partenaires fidèles », Loisirs nature se retire. Elle n'apparaîtra bientôt plus sur le site

officiel de la ville...

Du côté de la mairie, d'ailleurs, on précise, par l'intermédiaire d'Aimé Garnier, adjoint aux Sports : « La subvention de 500 euros a effectivement été retirée à partir du moment où l'association a cessé d'organiser la Balade du Coq. »

En fait, on se demande si la Balade du Coq ne souffre pas du syndrome de l'œuf et de la poule...